

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6262

Auteur(s) : Thomas, Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Bénéficiaire(s) : Raoul de Freneuse, Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (prieur et sacriste)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1206-1221, 13 février]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Thomas, abbé de Préaux, notifie l'acquisition de trois acres de terre, achetées à Guillaume Haslé, qu'il a cédées à Guillaume Gobie et à ses héritiers contre trois setiers d'avoine [par an]. Raoul [de Freneuse], prieur et sacriste de l'abbaye, a racheté à l'abbé Thomas cette rente contre dix livres tournois pour l'affecter à l'éclairage perpétuel de l'autel de la Vierge.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° B159, p. 390.

Dissertation critique

Thomas, abbé de Saint-Pierre de Préaux, 1206 - 13 février 1221.

Texte établi d'après a

Noverint universi quod dominus Thomas, abbas Pratellensis, emit tres acras terre de Willelmo Haslé quas tradidit Willelmo Gobie et heredibus suis per tria sextaria avene in perpetuum possidendas. Radulfus, vero tunc temporis prior ejusdem loci et sacrista, providens ecclesie sue, predictum redditum emit a dicto abbate Thoma per Xcemlibras turonensium ad illuminationem altaris beate Marie de die et nocte singulis annis in eadem ecclesia expendum. Et ad posterorum memoriam hec litteris duximus commendandum.